

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 10 OCTOBRE 2023

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 03 octobre 2023 s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. Pierre ROZE, Maire, le mardi 10 octobre 2023 à 19 h 30.

Présents : Pierre ROZE, Nadine GOUILLOUX, Dominique MAYET, Virginie CHASSAIGNE, Elodie JOLY, Wilfrid MOIGNOUX, Philippe PICHON

Absents avec procuration : Françoise GOUSSEF à Elodie JOLY, Olivier LEVIGNE à Pierre ROZE, François-Xavier AUBERT LA FAYETTE à Dominique MAYET

Absents sans procuration : Fabrice JOLY, Justine TOSONI, Pierre DAMBRICOURT, Sarah HOSMALIN

Préambule : désigner un secrétaire de séance : Elodie JOLY est désignée.

Approbation du dernier compte-rendu (12/09/2023) à l'unanimité.

I. Finances

- Décision Modificative de plus par rapport au P.A.B : + 30 000,00 € pris sur le budget de la maison Archimbaud car ces 30 000,00 € ne seront pas utilisés d'ici la fin de l'année.
2138-268 : Aménagement maison ARCHIMBAUD - 30 000.00 €
2315-270 : P.A.B. + 30 000.00 €

→ VOTE à l'unanimité

- Décision Modificative pour provision (= créances) : budgets général & eau = transfert de crédit.

*Budget Général

6188 : Autres frais divers - 400.00 €
6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants + 400.00 €

*Budget Service des Eaux

6248 : Transports – divers - 1350.00 €
6817 : Dotations aux dépréciations des actifs circulants + 1350.00 €

→ VOTE à l'unanimité

- La Ligne de Trésorerie prise à la hauteur des subventions attendues (P.A.B & traverse = 213 000,00 €) doit être remboursée. Pour ce faire, il est nécessaire d'avoir recours à un emprunt auprès du Crédit Agricole Centre France à court terme pour la rembourser car elle a plus d'1 an, on ne peut pas la conserver.

Réalisation à prévoir rapidement d'un emprunt de 200 000 €, à court terme, au taux fixe de 4.12 %. Remboursement sur 2 ans avec échéance annuelle de 8 240 € X 2 soit 16 480,00 € d'intérêts et 200.00 € de frais de dossier.

→ VOTE à l'unanimité

II. Bon d'achat – place de concert

Pour les habitants de 70 ans et plus, un colis de Noël est offert. Ils ont le choix entre un bon d'achat à dépenser chez les commerçants & producteurs de la commune, ou une place de concert pour les Concerts de Vollore. Proposition de laisser à 20,00 € le montant du bon d'achat, compte tenu du prix d'une place de concert.

→ VOTE à l'unanimité

III. Traverse du Bourg – tranche 3

Dépôt de la demande de subvention au 15/10 au plus tard. Le chiffrage du bureau d'études est nécessaire.

Les travaux de la tranche 3 s'étendront de la mairie à la rue du Grün de Chignore. La place de la fontaine sera en calade afin de la mettre en valeur. La borne milliaire et la croix St-Roch le seront par du béton désactivé. Une bande de béton enherbé de chaque côté de la place de la fontaine jusqu'aux terrains multisports.

Le chiffrage se fera en 2 fois. On validera au fur et à mesure.

230 000,00 € d'aménagement de la rue de la Grande Chaussade & 302 987,00 € de voirie. Actuellement, 1 039 839,38 € de frais pour le P.A.B. & 525 672,33 € de subventions.

→ VOTE à l'unanimité

IV. Marché public de travaux – maison Archimbaud

- Lot 3 (ravalement de façades) : l'appel d'offres a été refait car M. FERNANDES s'est retiré du lot 3 car il n'a pas été retenu pour le lot 2 (gros œuvre). Nous avons donc dû recommencer. Bâtigroupe 63 a refait une offre, la seule reçue : 75 149,86 €.

→ VOTE à l'unanimité

- Lot 4 (charpente bois) : 3 entreprises avaient répondu, une nouvelle négociation demandée. GIRARD est retenu, avec une offre à 38 718,60 €.

- Lot 5 (couverture zinguerie) : seule l'entreprise GIRARD a répondu à l'appel d'offres, avec une offre à 64 658,35 €.

→ VOTE à l'unanimité pour les lots 4 & 5

- lot 6 (menuiseries extérieures) : il fut infructueux en 1^{ère} instance, aucune entreprise ne respectait les 10 ans de garanties requises. Le choix de l'entreprise sera fait lors du prochain conseil municipal.

Le début des travaux à compter du 13/11/2023. Les 6 premiers mois seront dédiés au gros-œuvre. La couverture sera faite après les démolitions intérieures.

V. Centre de Gestion de la Fonction Publique 63

La délibération est reportée au prochain conseil municipal.

VI. Association des Maires du Puy-de-Dôme

Il est demandé de désigner un référent déontologue pour les élus locaux.
L'assemblée désigne M. PAGIS, ancien gendarme & de la magistrature.

VII. Assainissement

La parcelle ZR n°107 « Bonnevie », propriété de plus de 4 000 m² de la famille Achimbaud - Gonzalo, proposée à la vente à la commune pour 500,00 €.

Le terrain, mitoyen de la station d'épuration de la commune, sera utile pour permettre l'épandage des boues de la station.

→ VOTE à l'unanimité

VIII. P.A.B

- Le permis de construire du WC public a été déposé (dalle au niveau du parking actuellement). Les pissotières seront en bas, dans le WC actuel.
- Le garage à vélos devrait être livré ce lundi. 50% de subventions sont prévues.
- La clôture du terrain Borel (mitoyen au parking privé de P. PICHON) : des devis seront demandés.

Aperté : les captages de Montbartoux devraient être clôturés car cela n'a pas été fait depuis les travaux de 2021

IX. Réclamations consommation eau

- Mme SEMPREY a fait une réclamation car elle est passée de 6m³ à 339m³. Une vérification a été faite par la commune, aucune fuite n'a été constatée.
- Mme POUMARAT locataire de Mme JOTHY a constaté une augmentation de plus de 100,00 € sur sa dernière facture d'eau. Aucun problème constaté par la commune.
-

X. Demande d'acquisition

Ophélie CELLIER propriétaire du gîte des Catalpas à FONTCUBERTE demande à acquérir le chemin communal de part et d'autre de son terrain et du gîte.

Remarques de l'assemblée : voir avec les autres habitants, et si possible faire une mise à disposition du chemin.

XI. Tour de table

- Dominique MAYET rappelle que la commission en charge de l'étude de la candidature à « Petite cité de caractère » est prévue mardi 17 octobre matin.

- Virginie CHASSAIGNE demande ce qui a été fait pour les gravats déposés sauvagement dans un chemin près de son domicile, un dépôt de plainte ? Pierre ROZE répond qu'il a voulu déposer plainte mais les gendarmes ont déploré l'absence de plaque d'immatriculation relevée. La commune va malheureusement devoir les faire enlever.

Puis demande quand le mur, construit illégalement, à MONTMIOT doit être détruit par M. REMOND. Le Maire affirme que le mur doit être détruit d'ici la fin d'année civile.

Enfin questionne quant au début des travaux au foyer des jeunes et sur ce qu'il est possible de faire. Pierre ROZE répond qu'il faut voir avec M. COMBRONDE.

- Philippe PICHON se questionne sur les mails des administrés transférés aux élus (pour information) : font-ils l'objet d'une réponse de la mairie ? Le maire déclare qu'une réponse est souvent apportée oralement de sa part.

Aparté : le camping des Plaines demande à la commune l'augmentation du nombre d'emplacements (5-10 de plus).

- Wilfrid MOIGNOUX transmet la requête de Mme...ALLAIREE... qui fait construire à LAURENCON et qui souhaite faire empierre le chemin d'accès à sa propriété, frais qu'elle prendrait en charge. Pierre ROZE affirme qu'elle doit en faire la demande officielle via un courrier adressé à la mairie.

- Elodie JOLY interroge le Maire :
Quant au projet de vente de l'ancienne cure, où cela en est ? Le Maire répond qu'il sera fait appel à une agence immobilière pour la mise en vente. Pour le moment, aucune offre n'a été faite.

Puis fait part d'un possible doublon d'adresse entre 2 voisins à CHAVERNET. Nadine GOUILLOUX affirme qu'elle vérifiera et fera un retour.

Puis de la vente du salon de coiffure et demande si un projet est en cours avec la commune. Mme LAVEST souhaite acquérir la maison au n°6 de la rue de la Tourelle pour faire une extension de son commerce.

Puis demande quand le parking sous l'ancienne poste sera aménagé au vu de l'état actuel. Pierre ROZE répond qu'il le sera dans les mois prochains.

Enfin, déplore l'état extérieur de la cour de l'espace Chignore, surtout compte tenu de la candidature à Petite cité de caractère. Le Maire affirme que la cour fera l'objet d'un aménagement dans le cadre de l'aménagement du foyer des jeunes.

Séance levée à 21 H 40.